

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (23) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

Frédéric GONDA a donné pouvoir à François CABY
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Sylvia BUREL

ABSENT EXCUSE (1) : LEGER Flavien

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2024

Date d'affichage : 13 mars 2024

Chantal CHARVIN a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 27.03.2024
Et publication le : 28.03.24
Le Maire,



Subventions aux associations – Attribution pour l'année 2024

Vu l'avis favorable des commissions municipales ;

Vu l'examen des demandes de subventions des associations à vocation intercommunale par la conférence de l'Entente Intercommunale réunie le 23 Janvier 2024 ;

Considérant que les membres du Conseil Municipal qui sont également membres du bureau de certaines associations ne prennent pas part au vote ;

Le Conseil Municipal est invité à s'exprimer sur les propositions des commissions et de la conférence de l'Entente et à voter les subventions proposées dans le tableau ci-après :

AU TITRE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE			
Nom de l'association	Alloué en 2023	Proposition 2024*	Commentaires
ADMR	6 000 €	6 000 €	Loyer
	9 000 €	9 000 €	Charges
Archers du lac	1 000 €	1 000 €	
	500 €	500 €	Subvention exceptionnelle : Formation des encadrants
AS Collège	3 000 €	3 000 €	
AS Lac Bleu	16 000 €	16 000 €	
	2 000 €	2 000 €	Subvention exceptionnelle** : Déblocage sur présentation d'un dossier complémentaire en cours d'année afin de justifier les dépenses exceptionnelles
Aviron Sevrier	1 000 €	1 000 €	Aviron Santé
	- €	2 000 €	Subvention exceptionnelle** : Aide à l'acquisition des bateaux
CPML	115 000 €	120 000 €	
Foyer du collège Jean Monnet	1 000 €	1 000 €	
	1 000 €	1 000 €	Remise des diplomes
GDL Organisation	1 800 €	1 800 €	Cross du Laudon
Les Chamois du lac bleu	1 500 €	1 800 €	
Les Dahuts du lac	1 000 €	2 000 €	
Les amis de l'AlpsMan - LVO	1 500 €	1 500 €	AlpsMan
Les amis de la Provenche	- €	5 000 €	***
Sevrier BD	1 500 €	1 000 €	Festival de la BD
Union Club Basket	4 000 €	3 050 €	
Apiculteurs de Haute-Savoie		1 000 €	Déblocage sur demande en fonction des interventions réalisées face à l'épidémie de frelon asiatique
TOTAL	166 800 €	179 650 €	

* Versement de la subvention sur présentation d'un dossier complet

** Versement de la subvention sur présentation des justificatifs

*** Versement en fonction de la participation financière d'autres collectivités

AU TITRE DE LA COMMUNE			
Nom de l'association	Allouée en 2023	Proposition 2024	Commentaires
Amicale des Pompiers	1 000 €	300 €	***
Anciens AFN	300 €	300 €	
Arthémis	2 000 €	1 000 €	
	500 €	400 €	Subvention exceptionnelle* : Participation à l'acquisition de deux machines à coudre
Aviron de Sevrier	1 000 €	1 500 €	Subvention exceptionnelle* : Participation à l'acquisition des bateaux
Batterie Fanfare	2 000 €	2 000 €	
	1 500 €	3 000 €	Participation CPML*
	1 000 €	1 000 €	Musik Amigos**
Chorale des Rives du Lac	500 €	500 €	
Ciné Laudon	360 €	876 €	
	- €	505 €	Subvention exceptionnelle* : Participation au carnaval (260€) et à la journée du patrimoine (245€)
Comité des fêtes	1 000 €	3 000 €	
Espace d'Animation du Laudon	200 000 €	200 000 €	****
GDL Organisation	300 €	300 €	Cross du Laudon
Internautique	2 500 €	2 500 €	
La bande à Bab	4 200 €	- €	Festival des orgues de Barbarie**
La joie de vivre	400 €	300 €	
Laudon Badminton Club	1 000 €	1 000 €	
Les amis de la Provenche	400 €	400 €	Si demande présentée
	1 000 €	- €	
Les randonnées savoyardes	- €	200 €	Subvention exceptionnelle* : Participation à la formation marche aquatique
Lieutenant de Louveterie	200 €	200 €	***
Les Amis de l'AlpsMan - LVO	10 000 €	10 000 €	AlpsMan
Les P'tiots de Saint Jo		1 000 €	
Musée de Pays / Pays du Laudon	1 200 €	1 200 €	
Outdoor Sport Organisation	1 200 €	1 200 €	Trail du Laudon
Prévention routière	100 €	- €	***
Tennis Club	6 750 €	6 750 €	
USEP Saint-Jorioz	2 000 €	- €	
Sou des Ecoles	1 000 €	1 500 €	
Skicool	500 €	500 €	
	500 €	- €	
Sous-total "Commune"	244 410 €	241 431 €	
Sous-Total "Entente"	166 800 €	179 650 €	
Total général	411 210 €	421 081 €	

* Versement de la subvention sur présentation des justificatifs

** Versement de la subvention après organisation de l'évènement

*** Versement de la subvention sur dossier complet

**** Versement pouvant être réduit à concurrence des sommes versées par d'autres financeurs

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE
Hervé Bancod, membre de GDL organisation,
Christophe Boucher, membre de Skicool
Henriette EL HAGE, membre des P'tiots de Saint-Jo
ne prennent pas part au vote

Pour extrait conforme, le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance,
 Chantal CHARVIN



Le Maire,
 Michel BEAL



La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

